

31 Mar 2023 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 31 mars 2023](#)

Énergie : modification des règles de fonctionnement du mécanisme de rémunération de capacité

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi sur les règles de fonctionnement du mécanisme de rémunération de capacité.

La CREG établit chaque année les règles de fonctionnement du mécanisme de rémunération de capacité. L'avant-projet veille à ce que, tout en respectant un certain nombre de principes, les dispositions des versions successives des règles de fonctionnement s'appliquent aussi aux fournisseurs de capacité qui ont déjà conclu un contrat de capacité au moment de l'entrée en vigueur des nouvelles règles de fonctionnement.

Le contrat de capacité conclu entre le gestionnaire de réseau et les fournisseurs de capacité contient l'obligation de rembourser au gestionnaire de réseau la différence positive entre le prix de référence et le prix d'exercice. Cette obligation limite les profits excessifs. L'avant-projet précise certaines définitions (option de fiabilité, obligation de remboursement, prix d'exercice) et introduit la possibilité de pouvoir déterminer par arrêté royal que la participation active de la demande n'est pas soumise à l'obligation de remboursement. La participation active de la demande porte sur le changement qu'apporte le client final à sa charge d'électricité par rapport à son profil de consommation habituel ou actuel.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant des modifications relatives aux règles de fonctionnement et aux options de fiabilité dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité visé au chapitre IIbis de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be